



Illustrations : ©AdobeStock.com

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - EXECUTIVE SUMMARY

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

tél. 0800 120 33

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 youtube.com/user/SPFEconomie

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfec0

Editeur responsable : Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

120-19

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Celui qui achète des jouets, s'attend à ce que ceux-ci soient sans danger. Celui qui fait le plein à la station-service, souhaite que la pompe à essence indique la quantité correcte. Celui qui veut isoler sa maison, désire une bonne performance thermique des matériaux de construction.

Voici trois exemples d'attentes évidentes et justifiées. Mais la réalisation de celles-ci est bien moins évidente. Pour ce faire, vous avez besoin d'une réglementation solide qui tient suffisamment compte de l'état actuel de la technique, d'une bonne connaissance de cette réglementation par tous les acteurs concernés comme les fabricants, les importateurs, les distributeurs, les laboratoires, les organismes de contrôle... et pour finir, de contrôles efficaces.

Pour les domaines mentionnés dans les exemples ci-dessus – et pour bien d'autres encore – la réglementation, l'autorisation, l'agrément et la surveillance font partie des missions centrales de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité. Dans d'autres domaines, nous pratiquons aussi la recherche et la coordination.

Une partie importante de ce travail est essentielle pour la société, mais notre action est imperceptible du grand public. Avec ce rapport d'activités, nous voulons montrer ce que nous avons accompli en 2018 pour nos « parties prenantes-clients ».

Vous constaterez que, même avec moins de moyens, nos collaborateurs motivés fournissent encore et toujours des prestations dont ils peuvent être fiers.

Je vous souhaite un agréable parcours de découverte à travers ce rapport sur nos activités en matière de métrologie, sécurité des produits et des services, services de confiance, normalisation, d'accréditation, d'extraction du sable, des entrepreneurs dans le construction ainsi que des produits de construction.

Chris Van der Cruyssen
Directeur général a.i.



Table des matières

Avant-propos	3
1. Notre mission au sein du SPF Economie	7
Vision	7
Objectifs	8
2. Aperçu de nos activités et statistiques	9
2.1. Prôner une économie durable et compétitive	9
2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque.....	13
2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field »	20
3. Nouvelles réglementations	24
3.1. Sécurité des produits et des services.....	24
3.2. Produits de construction.....	25
3.3. Normalisation	26
3.4. Extraction de sable en mer.....	26
4. Notre politique qualité pour mieux vous servir	27
5. Contacts et adresses utiles	29
5.1. Point de contact unique.....	29
5.2. Autres coordonnées utiles aux entreprises.....	29
5.3. Nos implantations	30
5.4. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux.....	31
5.5. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook.....	31

Liste des tableaux

Tableau 1.	Campagnes de surveillance du marché des produits de construction.....	11
Tableau 2.	Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2018.....	14
Tableau 3.	Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2018 à la demande des Douanes.....	14
Tableau 4.	Notifications traitées en 2018 par le Guichet central.....	15
Tableau 5.	Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2018.....	17
Tableau 6.	Contrôles effectués en 2018 en rapport avec le stockage, le transport et la distribution.....	17
Tableau 7.	Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz.....	18
Tableau 8.	Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz.....	18
Tableau 9.	Aperçu des contrôles des instruments de mesure.....	19
Tableau 10.	Aperçu des contrôles des produits conditionnés.....	20

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

1. Notre mission au sein du SPF Economie

Notre direction générale a défini sa mission sur la base de la mission et de la vision du SPF Economie. Dans nos activités quotidiennes, nous nous posons ces questions : aidons-nous les entreprises et en particulier les PME ? Protégeons-nous le consommateur ? Agissons-nous de la manière la plus efficiente et la plus efficace ? Les entreprises doivent dans la mesure du possible se conformer à la réglementation visant la protection du consommateur. Cependant nous sommes bien conscients que le risque zéro n'existe pas et que toutes les mesures réglementaires et d'exécution doivent être prises en partant du principe de proportionnalité.

La mission de notre direction générale s'énonce dès lors comme suit : « **Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif et équilibré du marché des biens et services techniques en réglementant, autorisant, appliquant, examinant et coordonnant** ».

Vision

« La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité vise à être un **partenaire fiable** pour tous ses stakeholders. Elle communique de façon transparente avec toutes les parties concernées. Dans ses actions, elle accorde une **attention spécifique aux consommateurs, aux entreprises et en particulier aux PME**. Ses initiatives doivent être soutenues par l'ensemble des parties intéressées et doivent être aussi simples que possible et faciles à appliquer. Ses collaborateurs excellent par leurs connaissances techniques et scientifiques et par leur neutralité, ils sont les personnes de référence pour répondre aux questions sur l'application de la législation ».



Objectifs

A partir de la mission et de la vision de la direction générale, les objectifs principaux se déclinent en **trois axes stratégiques** qui s'accordent parfaitement avec la matrice stratégique du SPF Economie :

- 1) **Garantir la sécurité des consommateurs** en exerçant la surveillance dans les domaines comportant les risques les plus élevés.
- 2) **Prôner une économie durable et compétitive** : soutenir les entreprises dans leur **innovation** pour délivrer des produits et des services de qualité et ce, via des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficiente et efficace.
- 3) Faire de la direction générale un **centre de connaissances** : installer un « **level playing field** » pour que les entreprises puissent travailler de manière compétitive et que les consommateurs puissent acheter des produits et des services fiables. C'est pourquoi la direction générale s'occupe aussi de recherche appliquée (par ex. dans la métrologie scientifique, l'environnement marin et la nanométrie).

8

Ces trois axes se traduisent au travers de **six objectifs stratégiques** :

- 1) Protection efficiente des utilisateurs (consommateurs) en matière de qualité et de sécurité des produits et services : se concentrer, avec les moyens disponibles, sur les services et produits qui constituent le plus grand risque pour les consommateurs/utilisateurs.
- 2) Renforcer le rôle du SPF Economie comme acteur central belge dans le cadre européen des réglementations techniques.
- 3) Etre excellent par la connaissance technique et scientifique.
- 4) Augmenter la confiance dans le marché unifié des biens et des services pour les opérateurs économiques, utilisateurs (consommateurs) et organismes.
- 5) Mettre au point une politique favorable à la compétitivité et à l'innovation.
- 6) Mettre la politique en œuvre dans une organisation qui respecte les valeurs du SPF Economie, avec des collaborateurs motivés et ce, en suivant le concept du « nouveau travail ».



2. Aperçu de nos activités et statistiques

2.1. Prôner une économie durable et compétitive

Nous soutenons l'innovation auprès des entreprises afin qu'elles puissent fournir des produits et des services de qualité. Pour ce faire, nous utilisons des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficace et efficiente.

Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

BELAC, l'organisme national belge d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, a continué de fonctionner sur une base légale et conformément aux critères reconnus aux niveaux européen et international (règlement CE 765/2008, norme ISO/IEC 17011 et les documents y associés de EA, ILAC et IAF). BELAC a ainsi pu maintenir son statut comme signataire des accords internationaux de reconnaissance entre les organismes d'accréditation de EA, ILAC, IAF et FALB (EMAS) et contribue largement aux activités de ces organisations. Le nombre total de **certificats d'accréditation** s'élevait à **567** à la fin de 2018. Près de **3.200 jours d'audit** ont été prestés en 2018, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à 2017, avec le soutien d'environ **250 auditeurs externes**. BELAC a poursuivi ses investissements considérables dans les formations en fonction des besoins.

Un meilleur cadre pour les travaux normatifs

Le 16 janvier 2018, le Bureau de Normalisation (NBN) et le SPF Economie, son organe de tutelle, ont signé une convention relative à la gestion de la dotation qu'il reçoit annuellement du SPF Economie pour la réalisation de ses missions d'intérêt général. Cette convention est immédiatement entrée en vigueur, ce qui permet un meilleur suivi et une meilleure justification de l'utilisation des moyens alloués.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'élaboration de normes pour lesquelles les connaissances scientifiques devaient être développées, le SPF Economie a soutenu financièrement 24 projets de prénormalisation. Une analyse menée pour la première fois en 2018 démontre que deux tiers de ces projets ont permis d'influencer l'élaboration d'une norme de manière partielle ou totale.

Maintien du niveau élevé du nombre de demandes d'agrément comme entrepreneur

Le nombre de **demandes d'agrément comme entrepreneur** n'a pas augmenté en 2018. Il était de **3.823**, soit une moyenne de 319 demandes d'avis par mois. 3.687 demandes ont été introduites par des entreprises belges et 136 par des entreprises étrangères, surtout de pays voisins : 54 des Pays-Bas, 22 de France, 16 d'Allemagne et 10 du Luxembourg. Le **nombre total d'entrepreneurs agréés** est resté stable en 2018 et s'élève à **10.500**.

Produits de construction : concertation constante et contrôles accrus

Le service Spécifications dans la Construction, autorité compétente pour la mise en œuvre du règlement (UE) N° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, a organisé deux réunions plénières de la **Commission technique de la Construction**.

Jusqu'à présent, le domaine d'application de 288 normes harmonisées a été analysé, dont 193 en 2018. Par conséquent, 17 [listes de normes harmonisées¹](#) ont pu être publiées sur le site internet du SPF Economie. **Cinq organismes** ont été **notifiés** sur la base de l'accréditation.

Le service Spécifications dans la Construction participe également à la surveillance du marché pour les produits de construction couverts par une spécification technique harmonisée, qu'elle soit réactive (sur la base d'une plainte) ou proactive. En 2018,

1 Vous trouverez la liste sous la question « Comment puis-je vérifier l'adéquation du produit avec le domaine d'application de la norme harmonisée ? ».

14 **plaintes formelles** ont été enregistrées : 29 % ont fait l'objet d'un procès-verbal d'avertissement, 50 % ont pu se clôturer par un simple échange de courriers et 21 % sont en cours de traitement. Les campagnes proactives de surveillance du marché donnent une image de la manière dont la réglementation est respectée dans certains secteurs. Au total, **287 entreprises** ont été **visitées**.

Tableau 1. Campagnes de surveillance du marché des produits de construction

Contrôles proactifs	Nombre
Détecteurs de fumée	65
Câbles électriques	91
Appareils de chauffage individuel	46
Carreaux en céramique	40
Revêtements de sol	55
Pierres naturelles	63
Eléments de maçonnerie	54
Eléments d'isolation	108
Eléments de bardage	60
Glissières de sécurité	18
Silicones	69
Contrôles réactifs	12
Analyse du marché – Code produits (*)	127

(*) L'analyse du marché en vue d'élaborer les listes des normes harmonisées par domaine de produits publiées sur le site internet du SPF Economie.

Source : SPF Economie.

Au total, nous comptabilisons :

- 845 produits contrôlés ;
- 287 établissements visités ;
- 194 jours/hommes prestés.

Optimisation de la surveillance de l'extraction de sable en mer

L'extraction de sable en mer et ses effets sur le milieu marin font l'objet d'un cadre juridique et d'une supervision. En raison de la forte évolution des technologies marines, plusieurs projets scientifiques innovants ont été lancés dans le but d'améliorer la précision et l'efficacité de la surveillance. Les résultats de ces projets sont attendus pour 2019 et 2020. Les règlements sur la procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement ont également été complètement réécrits avec, entre autres, un accent accru sur la communication externe pendant le processus d'attribution des permis.

Services de confiance électroniques

Le règlement eIDAS de l'Union européenne (règlement (UE) N° 910/1014) sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Ce règlement a pour but de soutenir l'économie en ligne dans l'Union européenne en permettant l'utilisation transfrontalière de quelques services de confiance électroniques essentiels – comme entre autres les signatures électroniques, les cachets électroniques et les horodatages électroniques. La cellule « eIDAS » du service Réglementation métrologie a été désignée en Belgique comme autorité de surveillance pour les prestataires de services de confiance électroniques en vue de renforcer la confiance des utilisateurs de tels services. Afin d'être repris sur la liste des prestataires qualifiés des services de confiance (Trusted List), les prestataires doivent introduire auprès de l'autorité de surveillance un rapport d'évaluation de la conformité et un certificat y afférent de la conformité avec la réglementation e-IDAS. Depuis l'entrée en vigueur du règlement eIDAS, 9 entreprises belges figurent sur la liste des prestataires qualifiés des services de confiance électroniques.



2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque

Campagnes de contrôle : la sécurité des feux d'artifice, des enfants et des ascenseurs, nos principales préoccupations en 2018

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs et par la même occasion de veiller à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, nous menons chaque année des campagnes de contrôle de façon proactive. Outre nos campagnes nationales, nous avons aussi participé à des campagnes de surveillance européennes pour pouvoir contrôler un plus grand segment du marché.

En 2018, la sécurité des feux d'artifice, des enfants et des articles de loisirs étaient une des priorités. La sécurité des ascenseurs reste aussi une priorité. La campagne de contrôle portant sur la modernisation des ascenseurs continue d'exercer un effet positif sur la sécurité des ascenseurs visés.

La division Sécurité a mené différentes campagnes sur le plan national :

- feux d'artifice ;
- ascenseurs ;
- jouets destinés à des enfants de moins de trois ans ;
- drones-jouets ;
- stores ;
- hoverboards ;
- détecteurs CO.

Des actions conjointes ont été coordonnées au niveau européen :

- jouets électriques ;
- porte-bébés et lits pour enfant ;
- équipement d'escalade.

En 2018, nous avons traité au total 709 dossiers sur la sécurité de produits. Parmi ceux-ci, 331 ont été ouverts à la suite d'une demande d'avis des Douanes. Plus de 46 % (153) de ces dossiers concernaient des jouets.

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2018

Réglementation	Nombre de dossiers
Sécurité générale des produits	107
Equipements sous pression	10
Produits d'apparence équivoque	1
Nouveaux ascenseurs	23
Machines	135
Equipements de protection individuelle	90
Articles pyrotechniques	24
Jouets	269
Equipements d'aires de jeux	8
Autres	42
Total	709

Source : SPF Economie.

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2018 à la demande des Douanes

Réglementation	Nombre de dossiers Douanes
Equipements de protection individuelle	49
Jouets	153
Machines	42
Sécurité générale des produits	48
Autres	39
Total	331

Source : SPF Economie.

Les producteurs et les distributeurs ont l'obligation d'informer immédiatement le Guichet central, par e-mail ou via le European Business Alert Gateway², quand ils disposent d'informations sur la dangerosité des produits ou services qu'ils ont mis sur le marché. Ils doivent également l'aviser d'un accident occasionné par un produit ou service dangereux. Le Guichet central reçoit aussi des consommateurs/utilisateurs des plaintes relatives à un produit dangereux. Il est enfin le point de contact belge pour le Rapid Alert System, le système européen d'échange d'informations sur les produits présentant un risque grave.

² Plateforme en ligne où les producteurs peuvent notifier aux autorités de tous les Etats membres les mesures volontaires qu'ils ont prises par rapport à un produit dangereux.

Tableau 4. Notifications traitées en 2018 par le Guichet central

		Sécurité	Mobilité	Energie	Santé publique	Construction	Explosifs	Justice	Total	Belgique	Douanes
RAPEX	Article 12*	708	438	269	584	7	8	0	2.014	0	889
	Article 11*	56	1	26	13	0	8	0	104	0	53
	Pour info*	63	2	16	60	0	0	0	141	0	83
Plaintes		43	1	8	7	1	0	0	60	0	0
Rappels		154	148	44	9	0	0	1	356	0	0
Total		1.024	590	363	673	8	16	1	2.675	0	1.025
Nombre total de notifications									2.675		
Nombre total de Rapex									2.259		

* Art. 11 et art. 12 de la directive relative à la sécurité générale des produits (2001/95/CE) : art. 12 : risque grave, art. 11 : pas de risque grave, pour info : pas de risque constaté mais information défectueuse.

Source : SPF Economie.

Explosifs et gaz : utilisation et transport en toute sécurité

La production, le stockage, le transport et l'utilisation des explosifs font l'objet d'un encadrement légal et d'une surveillance. En 2018, la division Sécurité a délivré 635 autorisations nationales et 49 autorisations européennes pour le transport des explosifs. Elle a en outre réalisé des contrôles techniques sur les véhicules transportant ces produits.

137 avis techniques ont été donnés aux autorités locales qui délivrent des autorisations aux fabricants d'explosifs et aux opérateurs économiques qui veulent stocker des explosifs et des feux d'artifice. De surcroît, en 2018, 44 avis ont également été prodigués pour les marches folkloriques.

Le SPF Economie a prélevé des échantillons d'artifices de joie marqués CE (cat. F1 et F2) et des articles P1 sur le marché belge afin de les contrôler. Il s'agissait d'articles stockés dans des dépôts de vente en gros pendant la période d'octobre à novembre 2018. Au total, 27 types d'articles ont été échantillonnés. Ils ont été testés par des laboratoires d'essai. Le suivi et les mesures éventuelles sont prévus pour début 2019.

Un nouveau type de contrôle en 2018 concernait l'enquête sur l'envoi illégal de feux d'artifice par colis postaux. Lors de ces contrôles, des chiens renifleurs capables de détecter des feux d'artifice ont été utilisés pour la première fois en Belgique. Les chiens ont reniflé une sélection de colis dans quatre entreprises de poste et de messagerie. Aucun envoi illégal n'a été repéré, mais la problématique est réelle. L'expérience acquise sera utile lors des futurs contrôles, prévus dans le plan de contrôle pour 2019.

En décembre 2018, une campagne de contrôle a été organisée au sujet des artifices de joie. Au total, 67 produits ont été contrôlés concernant le marquage CE. 50 % de ces produits n'étaient pas conformes aux dispositions de l'arrêté royal du 20 octobre 2015 concernant la mise à disposition sur le marché des articles pyrotechniques (e.a. des informations incomplètes dans les indications sur les produits, des produits sans marquage CE). La vente par internet a fait l'objet de 31 contrôles. Lors de 20 contrôles, des non-conformités ont été constatées (e.a. livraison par poste, non-respect des catégories d'âge, livraison à partir d'un dépôt non autorisé, livraison de trop grandes quantités). Enfin, dans le cadre de cette campagne de fin d'année, 162 contrôles de dépôts ont été réalisés. 30 d'entre eux n'étaient pas en règle (e.a. vente sans autorisation, dépassement de la capacité de stockage, dépôt non conforme aux exigences techniques). 17 saisies ont été effectuées pour une quantité totale d'environ 525 kg NEQ. De plus, on a fait appel à nos services pour reprendre différentes saisies effectuées par les services de police.

Le tableau 5 donne un aperçu des autres activités et des contrôles en 2018 dans le domaine des feux d'artifice et des explosifs.



Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2018

Description	Nombre
Plaintes	3
Enquêtes incidents, accidents	16
Réceptions de mise en service de dépôts	255
Contrôles de routine des dépôts de feux d'artifice	239
Contrôles de routine des dépôts d'explosifs	359
Contrôle des véhicules ADR	16
Contrôles du tir d'explosifs dans les carrières	59
Contrôles du tir d'explosifs autres que dans les carrières (minières...)	17
Inspections Seveso	18
Dossiers transbordements	35
Examens chauffeurs ADR (dont beaucoup de la Défense)	151
Tests convoyeurs assermentés	21
Tests chefs mineurs (carrières)	33
Autorisations, dérogations	1
Approbation des produits	0
Transport	25

Source : SPF Economie.

Tableau 6. Contrôles effectués en 2018 en rapport avec le stockage, le transport et la distribution

Type de contrôle	Nombre
Stockage souterrain de gaz	2
Transport de gaz par canalisations	37
Distribution de gaz par canalisations	310
Chantiers tiers	180
Total	528

Source : SPF Economie.

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	2
Distribution de gaz par canalisations	81
Total	83

Source : SPF Economie.

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	19
Distribution de gaz par canalisations	3
Total	22

Source : SPF Economie.

Contrôles de routine et campagnes de contrôle de la division métrologie

La division Métrologie est chargée de la surveillance des instruments de mesure et des produits conditionnés (e.a. préemballages).

En 2016, les services de contrôle de la division Métrologie ont obtenu l'accréditation selon ISO/IEC 17020 comme organisme de contrôle pour les contrôles des instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique ; en 2017, ce fut le cas pour les vérifications des pompes à carburant.

En 2018, ces services ont contrôlé 5.409 instruments de pesage à fonctionnement non automatique (balances), 1.942 instruments de pesage à fonctionnement automatique et 3.285 pompes à carburant (essence/diesel/gasoil). Ils ont mis hors service un nombre limité d'instruments.

Tableau 9. Aperçu des contrôles des instruments de mesure

	Type de contrôle						Total général	Résultat du contrôle				
	Contrôle administratif	Contrôle technique à l'initiative de la Métrologie	Contrôle technique à la demande du client	Vérification primitive	Vérification périodique	Surveillance		Conforme	Rejeté	Décision reportée	Avertissement	Transaction ou pro justitia
Poids M1	51	0	0	172	12.447	0	12.670	12653	17	0	0	0
Poids dans le local d'étalonnage	52	0	0	0	0	0	52	52	0	0	0	0
Masses	4	0	0	108	899	0	1.011	1.007	0	4	0	0
Compteurs d'eau	0	0	303	0	1.3411	0	13.714	13.644	70	0	0	0
Compteurs de gaz	0	0	9	0	0	0	9	8	1	0	0	0
Jaugeurs automatiques	22	0	0	0	0	0	22	22	0	0	0	0
Réservoirs de stockage fixes	19	0	0	114	161	0	294	294	0	0	0	0
Pompes pour GNC	10	0	0	41	140	0	191	191	0	0	0	0
Pompes pour GPL	40	0	0	0	0	0	40	39	0	1	0	0
Pompes deux-temps	40	1	0	0	22	0	63	62	1	0	0	0
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	2.649	636	0	0	0	0	3.285	2.912	28	8	336	1
Equipements de mesure sur camions citernes	72	9	0	24	65	0	170	168	0	0	2	0
Jaugeurs sur camions citernes	0	0	0	5	10	0	15	15	0	0	0	0
Pompes additives sur camions citernes	0	0	0	3	0	0	3	3	0	0	0	0
Stations de chargement pour liquides	41	0	0	0	0	0	41	41	0	0	0	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	14.100	1.308	0	0	0	1	15.409	13.101	128	75	2.074	31
Instruments de pesage à fonctionnement automatique	1.155	43	0	0	744	0	1.942	1.794	57	24	67	0
Total général	18.255	1.997	312	467	27.899	1	48.931	46.006	302	112	2.479	32

Source : SPF Economie.

Tableau 10. Aperçu des contrôles des produits conditionnés

	Nombre de lots contrôlés	Procès-verbal d'avertissement	Transaction (accord à l'amiable)
Produits conditionnés	956	160 (16,7 %)	43 (4,5 %)

Source : SPF Economie.

La division Métrologie a réalisé, outre les opérations de vérification et les contrôles de routine, 10 campagnes de contrôle spécifiques sur le contenu des produits préemballés et sur les instruments de mesure :

- balances dans les abattoirs et les ateliers de découpe ;
- carcasses dans les abattoirs ;
- mise en service d'instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique nouvellement introduits sur le marché ;
- instruments de pesage à fonctionnement non automatique avec une portée maximale de 60 à 10.000 kg ;
- ponts-basculés pour camions ;
- instruments de pesage utilisés dans le cadre de la législation SOLAS ;
- pompes à carburant dans les stations-services automatiques ;
- quantité et étiquetage des produits cosmétiques ;
- poids et étiquetage des légumes surgelés ;
- volume et étiquetage des e-liquides contenant de la nicotine.

2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field »

Un centre de connaissances et un « level playing field » permettent

- aux entreprises de travailler de manière compétitive et
- aux consommateurs d'acheter des produits et des services fiables.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Journée mondiale de la Métrologie

La Journée mondiale de la Métrologie (20 mai) était placée en 2018 sous le signe du renouvellement des définitions des unités de mesure à partir du 20 mai 2019. Le service Etalons nationaux a organisé à ce sujet une journée d'étude qui a suscité beaucoup d'intérêt. Ce jour-là, des présentations ont été données sur les définitions actuelles et futures, l'avantage de la modification et son impact sur notre société.

Le 20 mai 2019, les définitions internationales de nos unités de mesure changent. Les 7 unités de base pour le temps (seconde), la distance (mètre), la masse (kilogramme), la température (kelvin), l'intensité du courant (ampère), l'intensité lumineuse (candela) et la quantité de matière (mol) se fonderont toutes à partir de cette date sur des constantes naturelles. Ces constantes seront déterminées dans les nouvelles définitions. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site web du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM) : www.bipm.org.

Activités d'étalonnage

Le service des Etalons nationaux a proposé des étalonnages dans les domaines suivants :

- la nanométrie ;
- la métrologie dimensionnelle ;
- les mesures électriques ;
- les masses ;
- les volumes ;
- la thermométrie ;
- le temps et les fréquences.

En 2018, le service a étalonné 865 appareils et références et a délivré 276 certificats d'étalonnage comportant 1.532 résultats d'étalonnage.

Développement d'un centre de connaissances pour la métrologie

En 2018, le service Etalons nationaux a poursuivi le développement de sa section nanométrie. Les activités nanométriques visent surtout la caractérisation dimensionnelle des nanoparticules en fonction de leurs dimensions. Les mesures sont concentrées sur la gamme des nanoparticules de 10 à 100 nanomètres, les dimensions dont on suppose qu'elles entraînent le plus de risques.

Dans le cadre de l'accréditation ISO/IEC 17025 du laboratoire de nanométrie pour la mesure dimensionnelle de particules sphériques, une nouvelle méthode de calcul d'incertitude a été mise en place et continue à être développée. Ainsi, le laboratoire de nanométrie a intégré un nouveau projet de recherche européen « Examples of Measurement Uncertainty Evaluation ».

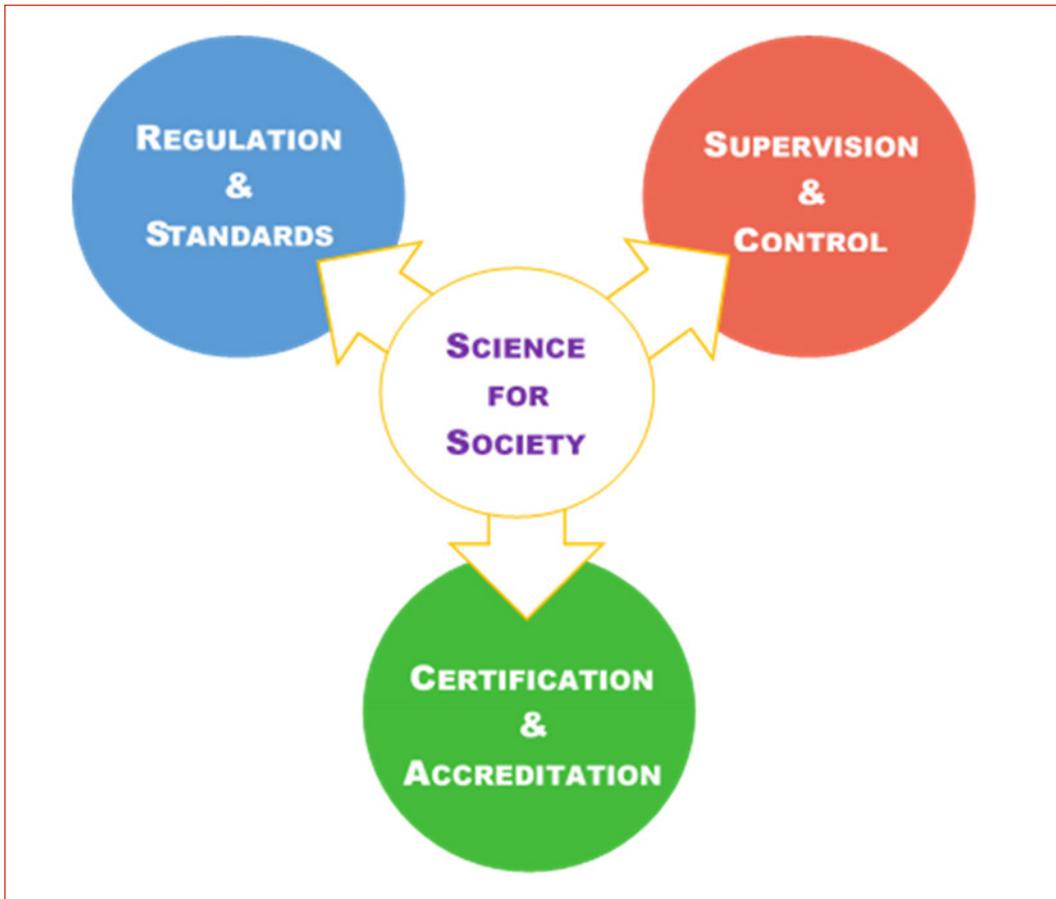
Le service a également participé à un certain nombre de projets de recherche et de développement **EMPIR** (European Metrology Programme for Innovation and Research) relatifs à la nanométrie et à l'incertitude de mesure. Ceux-ci sont organisés dans le cadre de Horizon 2020 via **EURAMET** (The European Association of National Metrology Institutes) afin de répondre à la demande de l'industrie européenne en recherche de processus métrologiques de plus en plus précis.

Dans le domaine du temps et de la fréquence, les horloges atomiques du service Etalons nationaux contribuent au temps international et les préparations nécessaires ont été lancées pour la diffusion du temps légal en Belgique.

En 2018, la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité a décidé de coordonner ses activités de recherche et développement dans le cadre d'un pôle scientifique multidisciplinaire virtuel « HUB R&D ». Cette organisation doit permettre de stimuler et mettre en valeur l'expertise technique et scientifique ainsi que les infrastructures développées au sein du SPF Economie. Les bénéficiaires et partenaires nationaux et internationaux auront ainsi accès à une vitrine unique de la recherche au service des activités qui sont de la compétence de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité. Le HUB R&D pourra développer à terme des activités de recherche pour les besoins liés au contrôle, à la réglementation et à la certification d'autres directions générales, la vision étant de créer une structure scientifique destinée à répondre aux questions sociétales majeures (voir figure 1).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Figure 1. Garantir la qualité des produits et services et veiller à leur sécurité en s'appuyant sur l'expertise scientifique pour répondre de façon proactive aux grands défis sociétaux



Source : SPF Economie.

Vers des conditions équitables pour l'exploitation minière en haute mer

L'autorité internationale des fonds marins élabore actuellement un code minier pour l'exploitation des ressources minérales des fonds océaniques dans des zones n'appartenant à aucun état. Afin de donner des conditions égales à toutes les entreprises qui souhaitent conclure un contrat avec l'Autorité, la Belgique défend l'introduction au niveau international de règles strictes et uniformes en matière de protection de l'environnement, de transparence, de participation et de surveillance du public. En Belgique, en 2018, l'accent a été mis sur la communication et la consultation des parties prenantes et l'organisation d'une consultation publique.



3. Nouvelles réglementations

3.1. Sécurité des produits et des services

En 2018, l'arrêté royal du 2 septembre 2018 modifiant l'arrête royal du 19 janvier 2011 relatif à la sécurité des jouets a été publié au Moniteur belge. Depuis le 28 octobre 2018 et le 26 novembre 2018, de nouvelles limites pour respectivement le plomb et le bisphénol A dans les jouets sont d'application. Et depuis le 4 novembre 2018, l'utilisation du phénol dans les jouets a été aussi limitée.

En 2018, la directive européenne 2016/2309 du 16 décembre 2016 portant quatrième adaptation au progrès scientifique et technique des annexes de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au transport intérieur des marchandises dangereuses a été transposée par l'arrêté royal du 23 février 2018 portant adaptation au progrès scientifique et technique de la réglementation relative au transport des matières explosibles par route ou par chemin de fer. Ainsi, les versions de l'ADR et du RID de 2017 s'appliquent en Belgique pour les substances explosibles.

En 2018, la directive européenne 2018/217 du 31 janvier 2018 modifiant la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au transport intérieur des marchandises dangereuses, en vue d'adapter les dispositions de l'annexe I, section I.1, au progrès scientifique et technique a été transposée par l'arrêté royal du 11 octobre 2018 portant adaptation au progrès scientifique et technique de la réglementation relative au transport des matières explosibles par route. Ainsi, un corrigendum de l'ADR entre en application en Belgique pour les substances explosibles.

3.2. Produits de construction

1^{er} février 2018. - Arrêté royal relatif aux statuts et à la procédure pour l'établissement de Spécifications techniques (MB 09.02.2018)

21 mars 2018. - Arrêté royal relatif au prélèvement d'échantillons et à l'analyse des produits de construction dans le cadre de la loi du 21 décembre 2013 portant exécution du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, et abrogeant diverses dispositions (MB 29.03.2018)

22 juin 2018. - Arrêté royal relatif au règlement transactionnel des infractions à la loi du 21 décembre 2013 portant exécution du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, et abrogeant diverses dispositions (MB 05.07.2018)

22 juin 2018. - Arrêté ministériel désignant les fonctionnaires chargés de proposer aux auteurs d'infractions à la loi du 21 décembre 2013 portant exécution du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, et abrogeant diverses dispositions, la transaction visée à l'article 7 de la loi précitée (MB 05.07.2018)

3.3. Normalisation

30 octobre 2018 - Arrêté royal portant homologation et abrogation d'homologation de normes belges élaborées par le Bureau de Normalisation (NBN) (MB 12.11.2018)

22 juin 2018 - Arrêté royal portant homologation et abrogation d'homologation de normes belges élaborées par le Bureau de Normalisation (NBN) (MB 04.07.2018)

18 mars 2018 - Arrêté royal portant homologation et abrogation d'homologation de normes belges élaborées par le Bureau de Normalisation (NBN) (MB 27.03.2018)

3.4. Extraction de sable en mer

21 octobre 2018 - Arrêté royal fixant les règles relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement en application de la loi du 13 juin 1969 sur l'exploration et l'exploitation des ressources non vivantes de la mer territoriale et du plateau continental (MB 29.10.2018)



4. Notre politique qualité pour mieux vous servir

La politique qualité au sein d'une organisation ne peut être efficace que si le management la défend et la soutient pleinement et s'il engage les moyens nécessaires.

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité est axée sur **quatre normes qualité** : ISO 9001 :2015, ISO/IEC 17025 :2005, ISO/IEC 17020 :2012 et ISO/IEC 17011 :2017. L'application de ces normes ne constitue pas un objectif en soi mais bien un moyen de démontrer que l'output de notre direction générale soutient pleinement sa mission.

Tous nos processus sont élaborés selon le principe **KISS (Keep it Simple and Straight)**. Les objectifs sont définis dans le plan de management et le plan opérationnel du directeur général ; ils sont traduits en objectifs par division et par service.

Chaque année, avant la mi-février, une revue de direction a lieu au niveau le plus élevé et ensuite au niveau des services. Au cours de cette revue, ce qui a été fait, ce qui peut être amélioré et ce qui se fera est soumis à une évaluation critique. L'objectif est d'arriver à terme à un système de management intégré qui pourra non seulement servir d'exemple pour les autres directions générales du SPF mais aussi pour d'autres organisations publiques. De cette manière, nous pourrons démontrer notre plus-value pour les entreprises et les consommateurs, tout en faisant preuve de professionnalisme et en respectant les valeurs de notre SPF, à savoir « A votre service », « Respect », « Forts ensemble », « Excellence » et « Durabilité ».

Audits internes

Les audits internes sont effectués pour contrôler le bon fonctionnement du système qualité et améliorer son efficacité. Ces audits internes, imposés par les quatre normes, jouent un rôle important dans le cadre du contrôle interne (déontologie, audit interne et contrôle budgétaire).

Tous les services font l'objet d'un audit annuel pour leurs activités. Lors de chaque audit, plusieurs activités sont évaluées complètement pour que les améliorations fondamentales puissent être réalisées sur une base sérieuse. Afin d'augmenter le rythme de ces audits internes et leur impartialité, la direction générale fait appel, depuis 2015, à des auditeurs extérieurs à l'administration et organise une session de formation pour les membres de son personnel intéressés

En 2018, 34 jours d'audits internes selon les différentes normes ont été réalisés. En outre, des audits externes pour plusieurs normes ont également eu lieu. Notre certification et notre accréditation ont ainsi été confirmées et même étendues.

Depuis 2016, la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité est accréditée comme organisme de contrôle de type A pour ses activités d'inspection en matière d'instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique ainsi que pour les ascenseurs de personnes. Une première extension a eu lieu en 2017 avec les activités des aires de jeux et les pompes à carburant. La dernière extension en 2018 est en préparation et concerne les activités de préemballage et de gaz.

5. Contacts et adresses utiles

5.1. Point de contact unique

Afin de permettre un accès plus simple et plus rapide pour les différents utilisateurs, les six points de contact de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité ont fusionné pour former **belspoc**. Dès lors, si vous avez une question ou si vous devez fournir de l'information, vous disposez :

- d'une seule adresse : belspoc@economie.fgov.be et
- d'un seul numéro de téléphone : 02 277 53 36

5.2. Autres coordonnées utiles aux entreprises

Etalons nationaux

Tél. : 02 277 63 23 - Fax : 02 277 54 03
metrology.scientific@economie.fgov.be

Service Réglementation Sécurité

Tél. : 02 277 76 99 - Fax : 02 277 54 39
ensure@economie.fgov.be

Accréditation – BELAC

Tél. : 02 277 54 34 - Fax : 02 277 54 41
belac@economie.fgov.be

Normalisation et Compétitivité

Tél. : 02 277 74 40 ou 02 277 54 42
norcom@economie.fgov.be

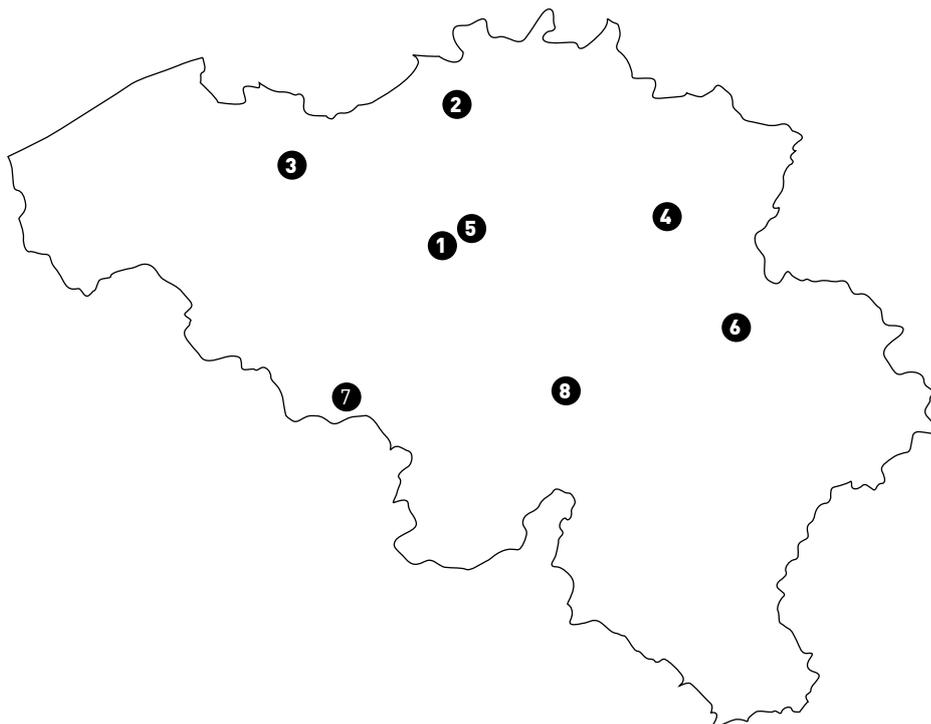
Service Plateau continental

Tél. : 02 277 72 77 - Fax : 02 277 54 42
copco@economie.fgov.be

5.3. Nos implantations

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité dispose de huit implantations :

- ① [Bruxelles \(administration centrale\)](#)
North Gate III
Bd Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
- ② [Anvers](#)
Theaterbuilding
Italiëlei 124 - bus 85
2000 Antwerpen
- ③ [Gand](#)
Zuiderpoort Office Park
Gaston Crommenlaan 6
9050 Gent
- ④ [Hasselt](#)
AC Verwilghen
Voorstraat 43
3500 Hasselt
- ⑤ [Haeren](#)
Chaussée de Haecht 1795
1130 Bruxelles
- ⑥ [Liège](#)
Saint Jean
Boulevard de la Sauvenière 73-75
4000 Liège
- ⑦ [Mons](#)
Avenue Mélina Mercouri, bloc 10
7000 Mons
- ⑧ [Namur \(Belgrade\)](#)
Business Center
Route de Louvain-la-Neuve 4 (boîtes 8, 9, 10)
5001 Belgrade



« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

5.4. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux

Aimez notre page Facebook et recevez des conseils sur vos droits en tant que consommateur, sur la sécurité des produits, sur les activités. Suivez-nous sur Twitter ! Vous recevrez des informations concernant les droits des consommateurs, des conseils pour les entreprises et les indépendants.



<https://www.facebook.com/SPFEco>



<https://twitter.com/spfeconomie>

5.5. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook

Via sa page Facebook, vous serez au courant des nouvelles recherches, de leurs résultats et du travail scientifique du SPF Economie.



<https://www.facebook.com/Service-Plateau-Continental-319506274818192/>



Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>